

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>Comité de suivi du projet d'aménagement des          RN154 et 12 par concession autoroutière en          Eure-et-Loir entre A10 et Nonancourt</b>	Orléans, le 13 janvier 2016
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire	Préfecture d'Eure et Loir – Chartres – 8 janvier 2016  <b>Compte-rendu</b>	

*La décision ministérielle du 25 juin 2010, prise à l'issue du débat public sur le devenir de la RN154, mené d'octobre 2009 à janvier 2010, prévoyait la mise en place d'un Comité de Suivi du projet. Le Comité de Suivi a été installé par Monsieur le Préfet de la région Centre, le 03 décembre 2010 à Chartres. Il comporte 80 membres répartis en 5 collèges : services de l'État, élus et représentants des collectivités territoriales, milieu économique, syndicats et société civile, associations. Le garant de l'information et de la concertation, nommé par la CNDP, y est associé.*

\* \* \*

Le 08 janvier 2016, une réunion du Comité de Suivi s'est tenue à la Préfecture de Chartres. La séance a été ouverte à 16h00 par M. le Préfet de région, coordonnateur du projet et Président du Comité.

**M. Meddah, Préfet de région**, a rappelé l'importance du projet pour l'aménagement du département et de la région Centre. Il insiste sur la nécessité de respecter le calendrier même s'il est serré, et que tout sera fait pour gagner du temps au maximum dans l'enchaînement des procédures.

Il indique que le projet avance et que les études de tracé sont abouties, à l'exception de quelques vérifications géométriques fines, ainsi que l'étude d'impact.

Il rappelle que l'objet de la réunion est de présenter ce tracé ainsi que les adaptations qui ont été apportées suite à la phase de concertation menée fin 2014 - début 2015, et de faire un point d'avancement du dossier.

### **1. Point d'avancement du projet (M. Chassande directeur de la DREAL Centre-Val de Loire)**

Il est rappelé que lors de la dernière réunion du comité de suivi a été présenté les variantes de tracé retenues ainsi que les secteurs dans lesquels des adaptations étaient demandées et seraient examinées.

Plusieurs études ont été lancées ou se sont poursuivies au cours du 2ème semestre 2015, notamment des études environnementales, des études techniques, des études de trafic, des études socio-économiques et des études paysagères.

La définition du tracé de référence, qui permettra de matérialiser le fuseau de 300m qui sera soumis à enquête publique et sur lequel est bâtie l'étude d'impact, est quasiment achevée. Les procédures de contrôle interne et externe sont engagées.

Les procédures vont désormais s'enchaîner, à commencer par la concertation Interservices (CIS) puis la demande d'avis à l'Autorité Environnementale.

Un nouveau comité de suivi se tiendra après la CIS.

### **2. Présentation du tracé (M. Clément, DREAL Centre-Val de Loire)**

L'ensemble du tracé a été présenté, en insistant sur les secteurs dans lesquels des adaptations ont été examinées. Elles concernent essentiellement :

- l'échangeur entre l'A154 et la RN 12 à l'Ouest de Nonancourt qui a été déplacé vers le Sud-Ouest pour permettre une liaison directe entre les deux axes
- l'échangeur de St Lubin des Joncherets qui se raccordera sur la RD 117 et au droit duquel le tracé a été légèrement décalé vers le sud pour éviter le centre E. Hoff
- le calage de l'itinéraire de substitution au Nord du projet A154 entre l'Est de St Rémy sur Avre et Dreux

- le contournement Sud-Ouest de Dreux qui passera entre Allainville et Vernouillet à distance équivalente des zones d'habitation
- le raccordement à la RN154 existante au Sud de Dreux qui a été légèrement décalé vers le Sud pour s'éloigner du hameau de Chambléan (commune de Garnay) sans se rapprocher du hameau d'Imbernaï (commune de Marville-Moutiers-Brûlé).
- le décalage de l'échangeur de Boisvilliers pour faciliter la liaison avec la rocade de Chartres (RN1154)
- la suppression d'un mouvement non indispensable sur le nœud A154 / A11 à l'est de Chartres, ce qui permet d'éloigner le tracé des habitations de Gasville-Oisème
- le choix, pour le raccordement du projet à l'autoroute A10, d'une variante proposée lors de la concertation et consistant à longer l'ancienne voie ferrée afin de limiter les impacts sur les exploitations agricoles et qui permet également le maintien d'un contournement du bourg d'Ymonville.

Quelques demandes de précisions sont exprimées durant la présentation sur des détails du tracé.

### **3. Échanges**

**M. Meddah, Préfet de région**, invite les membres du comité de suivi à faire part de leurs avis et réactions.

**L'association AVERN**, demande si le diaporama sera diffusé.

*Réponse de la DREAL Centre : la présentation est effectuée à partir de l'application Google earth et ne peut donc être diffusée sous cette forme. Par contre, le tracé sera communiqué dès que son calage fin sera achevé (sous quelques semaines).*

**L'association ASVEG** s'interroge sur les impacts du projet sur les populations riveraines, considère le projet alternatif MOB28 proposé par les associations n'est pas pris en compte, et demande quelle sera la hauteur des viaducs.

*Réponse de la DREAL Centre : les études comprennent une étude d'impact qui vise à évaluer les impacts potentiels de tous ordres du projet afin de les éviter ou de définir les mesures permettant de les réduire, ou enfin de les compenser. Le projet alternatif MOB28 a été analysé par les services de l'Etat ; les conclusions de cette analyse ont été présentées à la réunion précédente du comité de suivi. La hauteur précise des viaducs sera communiquée à l'ASVEG.*

**L'association VIVAVRE** s'interroge sur la rentabilité du projet et le coût pour l'usager.

*Réponse de la DREAL Centre : Il est rappelé que les études et simulations ont conduit à estimer la subvention d'équilibre à 60 M€, dont 30M€ pris en charge par l'Etat, mais que le niveau de rentabilité précis ne pourra être connu qu'après l'appel d'offres de concession. Si les montants ressortant de cet appel d'offres s'éloignaient fortement de ces valeurs estimées, l'opportunité de réaliser le projet serait réexaminée.*

*Intervention de M. Gorges, député Maire de Chartres : la répartition financière entre les collectivités est à finaliser. En tout état de cause, le choix de la concession est un choix intelligent car il permet de réaliser l'aménagement de cet itinéraire dans des délais rapprochés. Les conditions tarifaires pour les trajets domicile-travail des actuels euréliens seront étudiées.*

**L'association Jouons Collectif** demande quand l'enquête publique se tiendra-t-elle, et s'interroge sur les prévisions de trafic attendu sur l'itinéraire de substitution.

*M. Meddah, préfet de la région Centre-Val de Loire indique que tout sera fait pour que l'enquête publique se déroule d'ici la fin de l'année 2016.*

*Réponse de la DREAL Centre : les prévisions de trafic attendu sur les itinéraires de substitution n'ont pas varié et restent celles qui avaient déjà été annoncés (et qui sont variables suivant les tronçons) .*

**Le syndicat CGT** fait part de son opposition à la mise en concession en indiquant que les usagers qui vont payer les péages sont notamment les travailleurs qui vont donc devoir payer pour aller travailler.

**M. Meddah, préfet de région** invite ensuite les deux intervenants qui souhaitaient faire une déclaration préalable à s'exprimer.

**Le syndicat Force Ouvrière** lit une déclaration, laquelle est jointe au présent compte rendu.

**La FEEL (fédération environnement Eure et Loir)** fait part du souhait des associations de rencontrer le préfet de région, et regrette que le projet alternatif MOB 28 n'ait pas été pris en compte. Elle considère que le projet MOB 28 est dans l'esprit des évolutions actuelles, des objectifs liés à la transition énergétique et des principes énoncés lors des travaux de la commission Mobilité21. Il permet une amélioration de l'existant en prenant en compte les besoins des usagers et en intégrant la protection de l'environnement.

#### **4. Conclusion**

M. le Préfet de région remercie les membres du comité de suivi de leur participation et rappelle les prochaines étapes :

- réunion des maires en mars,
- lancement de la concertation interservices,
- consultation de l'Autorité Environnementale,
- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

\* \* \*

Un prochain Comité de Suivi se tiendra en juin 2016, afin de présenter le bilan de la concertation interservices.

\* \* \*